

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AOUT 2021
sur convocation du 17 août 2021**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Frankie DUFOUR, Valérie BAZIRE, Angélique LORIN, Xavier RACINE, Cindy LEBRETON, Marie-Françoise KURDZIEL formant la majorité des membres du Conseil Municipal.

PROCURATION : Jocelyne LEROUX, a donné procuration à Stéphane GRALL

Emmanuelle POULLAIN a donné procuration à Rémi HARDY

Valérie NOUVEL a donné procuration à Christophe TESNIERE

Nicole ROUXELIN a donné procuration à Claude HARDY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise KURDZIEL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021 n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

2021-08-26 01 - Bilan de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2020-2021
--

Monsieur le Maire informe que la commission vie scolaire s'est réunie le mardi 24 août pour étudier les bilans de l'année scolaire écoulée.

⇒ **a - Bilan cantine année scolaire**

138 jours de cantine du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus (et 3 jours de confinement du 6 au 9 avril 2021)

16447 repas ont été servis soit une moyenne de 119 repas par jour dont 112 repas enfants.

Les 3 jours de confinement liés au Covid 19 sont pris en compte pour les salaires et les charges de fonctionnement liées à l'électricité et les assurances.

BILAN ANNUEL

TOTAL RECETTES	61 290.44 €
	106 949.51
TOTAL DEPENSES	€
Montant à la charge de la commune pour l'année scolaire	45 659.07 €
Montant à la charge de la commune par repas	2.78 €
Prix de revient d'un repas	6.50 €
Ajouter les frais administratifs 1691.64 € - repas en nature 3064.05 €	50 844.76 €
Montant à la charge de la commune par repas avec administratif et avantages en nature	3.09 €

L'année précédente n'ayant pas été complète avec la période de confinement liée au covid 19, le bilan de l'année scolaire 2020-2021 a été comparé avec celui de l'année scolaire 2018-2019.

Frankie Dufour souhaiterait communiquer aux parents le prix du repas qui revient à la charge de la commune soit 3.09 €. L'information pourrait être diffusée dans le prochain bulletin communal.

Le montant à la charge de la commune a diminué de 2 000 €. Ceci s'explique en partie par une augmentation du nombre des repas pris par les adultes du DISFA, une légère diminution des charges de personnel et des charges de fonctionnement. Les élus ont fait remarquer que 90 % des enfants mangent à la cantine, ils soulignent la qualité des repas préparés par le cuisinier.

⇒ **b - Bilan Garderie année scolaire**

138 jours de garderie du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus (et 3 jours de confinement du 6 au 9 avril 2021). Fréquentation moyenne de 17 enfants le matin et 32 le soir.

Les 3 jours de confinement liés au Covid 19 sont pris en compte pour les salaires et les charges de fonctionnement liées à l'électricité, le fioul et les assurances.

BILAN ANNUEL

TOTAL RECETTES	9 543.65 €
TOTAL DEPENSES	27 021.14 €
<i>Montant à la charge de la commune</i>	-17 477.49 €
⇒ Calcul des coûts sans l'administratif :	
Prix de revient par fréquentation	4.98 €
Prix moyen facturé par fréquentation	1.76 €
Coût moyen par fréquentation à charge de la commune	-3.22 €

Pour information coût administratif à ajouter 1 691.64 € dans le prix de revient.

La charge revenant à la commune a augmenté d'environ 2 000 € par rapport à l'année scolaire 2018-2019, la fréquentation du nombre d'enfants ayant diminué le soir.

2021-08-26 02 - Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022

⇒ **a - Tarif repas cantine :**

Après étude du bilan, les membres de la commission qui se sont réunis le mardi 24 août ont proposé d'augmenter de 0.50 % par rapport à l'année écoulée le tarif des repas pris régulièrement par les enfants par rapport à l'année précédente.

Pour les repas pris par les enseignants et le prix de l'accueil dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, il est proposé de maintenir les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- **Repas enfants domiciliés dans la commune** **3.70 €**
- **Repas enfants domiciliés dans les communes extérieures** **4.79 €**
- **Repas occasionnel ou enseignants** **6.72 €**
- **Accueil dans le cadre d'un PAI enfant commune** **1.50 €**
- **Accueil dans le cadre d'un PAI enfant hors commune** **2.00 €**
- **Repas adultes** **7.62 €**

Une participation sera demandée aux municipalités dans les communes extérieures n'ayant pas d'école qui ont des enfants scolarisés au groupe scolaire René Hardy afin de diminuer le tarif du repas pour les familles.

⇒ **b - Tarif garderie :**

Après étude du bilan, les membres de la commission qui se sont réunis le mardi 24 août ont proposé d'augmenter de 1 % les tarifs pour la garderie hormis le temps intermédiaire pour lequel celui-ci est maintenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- **Matin** **1.26 €**
- **Soir** **1.71 €**
- **Journée** **2.35 €**
- **Temps intermédiaire (16 h 15 - 16 h 45 sans goûter)** **0.50 €**

2021-08-26 03 - Travaux de rénovation énergétique de deux logements communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Tesnière, adjoint responsable des travaux. Il informe que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour réaliser les travaux d'isolation, et d'étanchéité des boîtiers, gaines électrique et du réseau AEP, le remplacement du système de chauffage et l'installation d'un système de ventilation Double Flux. Il annonce qu'il n'a pas reçu tous les devis en raison de la période des vacances pour les entreprises. La décision sera prise à la prochaine réunion.

2021-08-26 04 - Décision modificative N° 1 - budget commune

Monsieur le Maire annonce que suite au versement de la dotation de solidarité « bourg-centre », d'un montant de 101 487 €1, la commission finances s'est réunie le 7 juillet pour réfléchir aux projets à venir avant le vote d'une décision modificative. D'autre part, la commune peut bénéficier d'une subvention du FIR d'un montant global de 100 000 € pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Lors de la commission cette subvention n'a pas été affectée dans sa globalité, il est proposé de prendre en compte le montant de 100 000 € en recette d'investissement.

Monsieur le Maire fait part des projets proposés pour budgétiser en section investissement les dépenses se rapportant aux travaux suivants :

- rénovation énergétique de deux bâtiments communaux, à la cantine et à l'école.
- aménagement d'un city parc (une nouvelle opération devra être créée sous le numéro 122).
- aménagement du jardin devant le presbytère.
- aménagement de la cour derrière la mairie.
- achat grilles pour la salle d'exposition dans la cave de l'ancien presbytère.

Au vu des projets retenus par les membres de la commission, le Conseil Municipal, unanime, décide de voter la décision modificative comme suit :

Section fonctionnement :

Recette : C/ 74121 - dotations solidarité rurale : + 101 487 €

Dépense : c/ 023 – virement de section à section : + 101 487 €

Section d'investissement :

Recette :

C/ 1323 : subvention département (école – bâtiment divers – cantine)	100 000 €
C/ 021 - Virement de section à section	101 487 €
Total DM RECETTES	201 487 €

Dépense :

Op 105	c/ 2313	Ecole	58 260 €
Op 106	c/ 2313	Bâtiments divers (logements +garage ancien presbytère)	66 500 €
Op 113	c/ 2313	cantine	13 440 €
Op 122	c/ 2315	City parc	50 000 €
Op 116	c/21318	Cave presbytère	1 000 €
Op 112	c/21578	Bâtiment mairie (services techniques)	2 000 €
Op 109	c/ 2315	Aménagement du bourg (jardin devant ancien presbytère)	10 287 €
Total DM	DEPENSES		201 487 €

2021-08-26 05 - Archives mairie :

Monsieur le Maire informe qu'un archiviste diplômé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est intervenu en 2012 pour identifier les documents, définir leur valeur (historique, juridique, administrative), et appliquer le référentiel de conservation adéquat. Ce travail a été particulièrement important car nos archives retranscrivent l'histoire de la commune, et à ce titre, il est essentiel de les protéger. Il propose de faire appel à nouveau au Centre de Gestion pour mettre à jour l'archivage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, valide cette proposition.

2021-08-26 06 - Lotissement Le Clos du Logis : Proposition d'achat d'une bande de terrain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur et Madame Frémont, domiciliés 22, Rue du Logis, qui souhaitent acquérir la bande de terrain attenant à leur parcelle d'une superficie d'environ 18 m² (parterre de fleurs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour vendre ce terrain.

Affaires diverses :

- **2021-08-26 07 - Convention de mise à disposition avec l'Union Sportive**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Dimitri Guémas quitte l'Union Sportive le 31 août 2021 après avoir assuré pendant 13 ans les fonctions d'animateur et souligne la qualité de son travail. Monsieur Benjamin Godefroy a été recrutée par l'Union Sportive à compter du 1er septembre 2021 pour le remplacer.

Dans le cadre d'activités diverses proposées aux enfants pendant l'interclasse du midi et pour l'encadrement au restaurant scolaire ainsi qu'à la garderie le soir, la commune a besoin du concours temporaire d'un animateur. Celui-ci assurera aussi l'entretien du stade et des vestiaires. Une nouvelle convention devra être établie avec le Président de l'Union Sportive pour la mise à disposition de Monsieur Benjamin Godefroy pour une durée représentant 40 % de son temps de travail.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 juin 2008, le Conseil a décidé de financer la dépense liée à ce poste par le biais d'une subvention versée à l'USQ. Celle-ci représente 90 % des charges salariales et patronales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'animateur qui sera établie avec l'Union Sportive St Quentinaise suivant les mêmes conditions que la convention précédente pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2021, renouvelable par tacite reconduction.

- **2021-08-26 08 - Projet d'embauche d'un apprenti au restaurant scolaire**

Monsieur le Maire annonce que le cuisinier du restaurant scolaire est intéressé pour former un apprenti. Il explique que le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique. Un contrat est conclu entre l'apprenti et un employeur. L'apprenti doit être inscrit dans un centre de formation.

Monsieur le maire informe qu'une rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge (27 % du SMIC pour un jeune de 16 ans). Une aide financière exceptionnelle de 3 000 € est attribuée la première année pour chaque contrat d'apprentissage conclu avant le 31 décembre 2021.

En cas d'embauche d'un apprenti en situation de handicap, la commune peut bénéficier d'une prise en charge de 80 % de la rémunération brute et des charges patronales (déduction faite des aides financières perçues au titre de cet emploi).

Il précise que la commune doit solliciter l'avis du Comité Technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour les contrats d'apprentissage. Compte tenu des délais limités pour l'année scolaire 2021-2022, le Comité Technique sera consulté pour l'année scolaire 2022-2023 pour émettre un avis sur les conditions d'accueil et de formation.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal s'il accepte de recruter un jeune en contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide :

- **De recourir au contrat d'apprentissage**
- **De conclure, pour l'année scolaire 2021-2022 le contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Restaurant scolaire	Cuisinier	CAP ou BEP ou BAC pro	2 ou 3 ans

- **De désigner Monsieur Mautalent, cuisinier au restaurant scolaire, en qualité de tuteur.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 012 charges de personnel.**

• **2021-08-26 09 - Décisions prises par le maire au vu de la délégation donnée**

Monsieur le Maire informe qu'au vu de la délégation donnée par délibération du 4 juin 2020, il a signé plusieurs devis depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2021 pour les opérations suivantes :

- achat remorque Erde galva signé avec Ets VERENE - montant 1 935 € TTC
- achat combi système Stihl avec équipements pour le désherbage - montant 1 428 € TTC
- achat vidéoprojecteur à l'école avec entreprise Sidetech – Montant 468 € TTC
- achat tableau blanc école avec Manutan - montant 480.68 € TTC
- achat grilles pour la salle d'exposition avec Manutan - montant 1 647.03 € TTC.
- pour les travaux de rénovation énergétique à la cantine :
- ✓ Mission assistance à maîtrise d'ouvrage avec IDEE - montant 3 090 € TTC
- ✓ mission de contrôle technique avec SOCOTEC – Montant 744 € TTC
- ✓ Signature devis mission de Coordonnateur SPS avec Mr Bagot : montant 1 034.40 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

• **2021-08-26 10 - Invitation repas des cheveux blancs :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, en raison de la crise sanitaire, la municipalité a été obligée d'annuler le repas des anciens qui aurait eu lieu le 11 octobre 2020.

Il propose d'organiser ce traditionnel repas afin de partager un moment convivial avec les seniors de la commune le dimanche 10 octobre 2021 à partir de 12 heures 30 à la salle de Tombelaine. Cependant, le passe sanitaire sera obligatoire pour participer au repas.

Monsieur le Maire précise que ce repas pourrait être annulé à tout moment pour respecter les consignes gouvernementales et les mesures sanitaires liées au Covid 19. Si tel était le cas, il propose que celui-ci soit remplacé à la même date par un repas à emporter.

Il précise qu'en raison de la réglementation par rapport à la protection des données personnelles, les personnes ne seront plus invitées à leur domicile. L'invitation sera diffusée dans la presse, sur le site de la commune, auprès des associations ou dans les commerces.

Le Conseil municipal, unanime, valide cette proposition.

Les personnes qui souhaitent participer au repas sont invitées à s'inscrire en mairie avant le 25 septembre 2021 munies du passe sanitaire.

Pour cela, il faut être âgé de 65 ans ou plus et être domicilié sur la commune de Saint-Quentin sur le Homme. Les conjoints ou conjointes ayant moins de 65 ans désirant participer à ce repas amical sont cordialement invités également et paieront une participation de 15 euros (règlement par chèque).

2021-08-26 11 - Informations diverses
--

- **Bilan opération argent de poche :**

Monsieur le Maire informe que 12 jeunes ont participé cet été. Ils ont effectué chacun 7 journées de 3 heures. Ils se sont tous bien investis.

- **Travaux voirie 2021 :**

✓ Christophe Tesnière informe que l'entreprise TPB du Loir a eu un contre temps en juillet pour réaliser les travaux dans le cadre du programme voirie 2021, ceux-ci seront réalisés début septembre.

✓ Rémi Hardy annonce que les travaux de finition de la voirie concernant les deux premières tranches du lotissement Le Chant de la Pierre 2 vont être effectués en septembre.

- **Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :**

✓ **Travaux sécurisation RD.78 :** Une subvention a été accordée dans le cadre des amendes de police pour un montant de 15 410 €.

✓ **Associations locales :** les activités reprennent à la rentrée de septembre pour les associations.

✓ **Prochaines réunions :** le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 22 septembre 2021 à 20 h 30 à la mairie. Une commission voirie aura lieu le samedi 11 septembre à 10 heures, au cours de laquelle une réflexion sera engagée pour revoir les aménagements de sécurité dans le bourg et les modifications à apporter au plateau surélevé aménagé sur la RD78 aux abords du lotissement Le Chant de la Pierre 2 – 3^{ème} tranche.

✓ **Opération Pierre en Lumière :** une conférence sur « les Seigneurs du Holme » aura lieu le samedi 18 septembre 2021 à 20 h 30 avec Monsieur Romain Provost de la Fardinière à l'église et sera suivie d'une visite des caves de l'ancien presbytère. Cette manifestation est organisée par l'association Culture Loisirs Patrimoine de Saint Quentin.

- **Questions diverses :**

Claude Hardy fait remarquer que les travaux de débroussaillage sur les voies communales ont pris du retard cette année.

